

ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE

DES SERVICES D'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

**① Mettre en place
un mécanisme
de régulation
et de contrôle
du secteur**

**② Soutenir
la profession-
nalisation et la
performance des
services publics
décentralisés
du secteur**

**③ Associer
les citoyens
aux décisions**

CONTACT

Dans l'objectif d'améliorer l'efficacité et la qualité de la coopération française dans le secteur de l'eau, **la Coalition Eau demande la mise en place d'un espace de dialogue structuré entre les pouvoirs publics et les ONG.** Il permettra une élaboration et un suivi inclusif des politiques de coopération, notamment autour de l'enjeu suivant :

➤ Assurer une bonne gouvernance des services d'accès à l'eau et à l'assainissement

VISION

La mise en place d'une gouvernance transparente et opérationnelle des services d'accès à l'eau et à l'assainissement est incontournable pour permettre un accès effectif, de façon durable et solidaire.

Cette gouvernance repose sur les autorités locales, garantes du service public de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire. Elles assurent la mise en place et la maintenance des infrastructures, et sont responsables de la gestion financière, adaptée et transparente, du service. Celui-ci doit être construit avec et pour le citoyen, en s'appuyant sur les principes de participation, de transparence, de redevabilité, de solidarité et d'équité.

SITUATION

Dans tous les pays, l'absence ou le manque de système de gouvernance constitue une entrave majeure à l'accès de tous aux services d'eau et d'assainissement. Elle peut en effet conduire à de nombreuses dérives : autorités corrompues lors de la passation de marchés, profits abusifs d'un délégataire, incompétence d'une petite entreprise, exigences inconsidérées d'usagers, abandon de responsabilité d'une commune... Régulation et contrôle sont donc nécessaires, mais faute de volonté politique ou de moyens, ils ne sont pas systématiquement mis en place.

De fait, nombre d'autorités locales, bien que garantes de ces services et de la desserte de l'ensemble des habitants du territoire, n'ont pas toujours les moyens d'en assurer l'efficacité ou le contrôle effectif en cas de délégation. Et les citoyens ne sont pas toujours partie prenante de ce processus, laissant place à un défaut de transparence.

❶ Mettre en place un mécanisme de régulation et de contrôle du secteur

Seules les autorités publiques, garantes de l'intérêt général, peuvent assurer cette fonction de contrôle et de régulation face à la multiplicité des acteurs du secteur.

Il leur revient de se doter des moyens correspondants :

- En instaurant des modalités pratiques : lois, décrets, règles de comptabilité publique, réglementation des appels d'offre, contrôles par la Cour des comptes...
- En instaurant une autorité indépendante régulatrice, intervenant aux niveaux national et local, et intégrant tous les acteurs de l'eau.

❷ Soutenir la professionnalisation et la performance des services publics décentralisés du secteur

Les États et institutions publiques nationales doivent soutenir et accompagner les autorités locales, dans la mise en place et la gestion des services d'eau et d'assainissement à l'échelle des territoires.

Cela implique un transfert effectif de moyens humains, administratifs, techniques et financiers, et un renforcement des compétences de ces acteurs, en partenariat avec les opérateurs locaux et les associations de gestion communautaire.

❸ Associer les citoyens aux décisions

Le service public de l'eau sera renforcé si une véritable concertation entre l'État, les autorités publiques locales, les associations d'usagers et les professionnels, existe.

L'accent doit être mis sur l'implication effective des citoyens, et notamment des femmes, dans les processus de décision, à travers l'élaboration de critères de transparence, d'information et de participation citoyenne.